



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL AMIANTE
DU 25 JUIN 2014

**AMIANTE : UN PETIT PAS POUR BERCY
QUI EN APPELLE D'AUTRES...**

La réunion du 25 juin 2014, s'est tenue à Bercy pour faire suite aux engagements du 1^{er} Ministre de saisir le Ministre locataire de Bercy.

A l'époque, la réponse de M. AYRAULT concernait la situation des agents ayant exercé au tripode de Nantes dans un bâtiment amianté (cf. compte rendu UNSA/CFTC du GT amiante du 11 mars 2014).

Point n°1 : la nature de l'exposition au tripode de Nantes

Les études statistiques montrent une surmortalité liée à l'amiante chez les agents ayant été en poste dans ce bâtiment.

Le ministère prend donc la décision de classer tous les agents en exposition intermédiaire à l'amiante ce qui entraîne une meilleure prise en charge médicale pour tous. Notons qu'initialement à la DGFIP, 57 agents étaient classés dans cette catégorie, 266 agents étaient classés en «exposition environnementale» à l'INSEE, 29 agents étaient classés en «exposition intermédiaire» pour 198 en «exposition environnementale».

Point n°2 : la reconnaissance de la maladie professionnelle

La décision est prise, dans le cadre du tripode de Nantes, d'élargir la liste des maladies imputables au service.

Lors d'une interruption de séance, la délégation UNSA/CFTC a appris la tenue d'une intersyndicale le matin même où elle n'a pas été conviée. Un oubli sans doute...

Mais la liste UNSA/CFTC n'oublie pas qu'elle est représentative avant tout pour les agents. Notre syndicalisme est sans idéologie partisane et nous défendons l'humain et non pas un «pré carré».

L'UNSA/CFTC a exprimé une forte satisfaction à l'annonce de ces 2 points. Ainsi, nous demandons que ces dispositions soient actées aux CHSM et CTM suivants.

L'administration proposera que les décisions prises pour le tripode de Nantes soient paraphées par les fédérations : la question sera posée au prochain CTM.

Point 3 : l'aspect législatif pour l'ACAATA

Ce dispositif de préretraite, existant déjà dans le privé, devrait, selon l'UNSA/CFTC, être étendu au secteur public (cf. liminaire au GT du 11 mars 2014). Jean-Marc AYRAULT l'a également exprimé dans sa lettre du 28 février 2014.

L'administration indique que cela devra passer par une loi (on sort donc du cadre strict du tripode) initiée par la Fonction publique.

Nos fédérations suivront avec attention ce dossier.

Point n°4 : modalités temps et conditions de travail

A la demande des fédérations syndicales et du premier ministre Jean-Marc AYRAULT, Bercy planche sur les possibilités d'aménagement et/ou réduction du temps de travail pour les personnels ayant exercé au tripode de Nantes, mais l'administration admet que le sujet est encore à l'étude et qu'il fera l'objet d'autres concertations avec les OS.

Néanmoins, des options dans le cadre de la même durée du temps de travail peuvent être envisagées, comme la semaine de 4 jours et demi ou la possibilité du télétravail.

D'autres options incluant une dérogation à la durée légale de travail sont à l'étude.

L'UNSA et la CFTC se prononcent en faveur d'une réelle réduction du temps de travail par le biais du temps partiel ou la préretraite.

L'UNSA/CFTC pense que tout «pas» en avant de Bercy, se traduira inévitablement pour les agents concernés, par une amélioration de la prise en charge de leur situation.

D'autres avancées sont attendues, notamment pour appliquer l'ACAATA à la Fonction Publique.

Nous nous engageons à intervenir auprès du ministère de la FP afin que les textes législatifs soient proposés sans tarder.

Enfin, il est important, selon nous, qu'il n'y ait pas «2 poids, 2 mesures» : tous les agents du ministère ayant exercé dans des lieux amiantés doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur situation personnelle.